

Concours de nouvelles « La tête dans les étoiles »

Règlement

ARTICLE 1 : La médiathèque de Faverges-Seythenex organise dans le cadre de la fête de la science 2019 un concours de nouvelles sur le thème « La tête dans les étoiles ». Une nouvelle est un récit bref présentant une intrigue simple où n'interviennent que peu de personnages et comportant une chute.

ARTICLE 2 : Le concours est ouvert aux adultes et adolescents de plus de 15 ans, **sur inscription** auprès de la médiathèque. Une seule nouvelle sera acceptée par auteur. L'envoi de plusieurs textes annule automatiquement la participation.

ARTICLE 3 : L'expression "La tête dans les étoiles" devra apparaître au moins une fois dans le corps du texte, insérée de façon naturelle dans une phrase. Le style est libre. Les qualités de narration et d'imagination seront les critères essentiels pour l'attribution des prix, cependant le jury tiendra le plus grand compte de la correction de la langue française.

Les candidats pourront assister à un atelier d'écriture pour se lancer dans l'aventure, avoir un avis sur leur texte, etc. L'atelier n'aura pas pour but la création de toute la nouvelle. Il aura lieu le 20 juillet de 14h à 16h à la médiathèque, sur inscription.

ARTICLE 4 : Le texte sera dactylographié (caractères Arial 12). Il ne devra pas dépasser 8 pages recto numérotées avec un maximum de 30 lignes par page. Il devra également comporter un titre. Le non-respect de ces contraintes est éliminatoire.

Il sera adressé en 2 exemplaires à la bibliothèque par courrier ou déposé sous enveloppe dans la boîte de retour à l'extérieur du bâtiment. Les manuscrits ne seront pas rendus.

ARTICLE 5 : Les nouvelles doivent n'avoir fait l'objet d'aucune publication précédente en livre, recueil, revue, magazine ou site internet à leur date de réception par la médiathèque. Les nouvelles doivent ainsi être libres de droits jusqu'à la délibération finale du jury. Les textes peuvent toutefois figurer sur les sites personnels ou blogs de leur auteur.

ARTICLE 6 : Aucune indication permettant d'identifier l'auteur ne devra figurer sur les manuscrits.

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant joindra à son envoi, dans une enveloppe séparée, une lettre où figureront son nom, sa date de naissance, ses coordonnées et le titre de sa nouvelle.

ARTICLE 7 : Le concours "La tête dans les étoiles" est ouvert à partir du 1er juillet 2019. La date limite de dépôt des textes est arrêtée au 1er septembre 2019, à minuit, le cachet de La Poste faisant foi. Toute nouvelle envoyée l'est définitivement et ne pourra être corrigée ni remplacée après l'envoi.

Les nouvelles devront être adressées à :

MEDIATHEQUE LE RELAIS DE POSTE
29 RUE SIMON TISSOT DUPONT
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

ARTICLE 8 : Le jury est composé de professionnels du livre et la culture. Les membres du jury ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à concourir. Le jury est responsable de ses choix et n'a pas obligation de les justifier.

ARTICLE 9 : Le jury se réunira au cours de la première semaine de septembre. Les résultats seront donnés lors de la remise des prix, le 12 octobre au tiers-lieu culturel La Forge à Faverges-Seythenex. Aucun résultat ne sera donné par téléphone. La présence des participants est indispensable le jour de la remise des prix. Les gagnants des prix non présents lors de la remise verront leur prix attribué au lauréat suivant sur la liste.

ARTICLE 10 : Les trois premiers lauréats du concours recevront un trophée réalisé par le Marlab. Ils participeront à un atelier de lecture de leur nouvelle dans un studio radio en direct de la fête de la science et animé par un professionnel du réseau de création « Canopé ». Une retransmission radio sur H2O et un enregistrement vidéo est également prévu.

Les trois nouvelles lauréates seront également éditées sous forme de recueil. Un recueil sera donné à chaque participant au concours.

Les lauréats publiés restent propriétaires de leurs œuvres, le jury se réserve cependant le droit de corriger les éventuelles erreurs de forme. Les lauréats autorisent les organisateurs et leurs partenaires à publier leur texte sur support numérique, audio ou papier sans pour autant se prévaloir de droits d'auteur. Les lauréats autorisent la citation de leurs noms et la publication de leur photo.

ARTICLE 11 : La participation au concours de nouvelles "La tête dans les étoiles" implique l'acceptation du présent règlement.